Les co-tutelles

Une thèse en cotutelle consiste en une codirection internationale et en une double inscription de la doctorante ou du doctorant, à l'université Rennes 2 et dans une université étrangère.

Une thèse en cotutelle consiste en une codirection internationale et en une double inscription de la doctorante ou du doctorant, à l'université Rennes 2 et dans une université étrangère habilitée à délivrer un diplôme équivalent au doctorat. Une fois diplômée, la doctorante ou le doctorant est docteur des deux universités.

La convention de cotutelle vise à concilier les règles de diplomatie en vigueur dans les deux pays concernés, et à déterminer les modalités pratiques de la thèse : durée, suivi, présence de l'étudiant dans les universités, soutenance, langue (de la rédaction, de la soutenance), etc. Ces modalités varient selon les universités : dans les pays anglo-saxons par exemple, les frais d'inscription annuels sont élevés, et l'accord de co-tutelle pourra stipuler que la doctorante ou le doctorant doit être présent six mois dans l'université partenaire.

Le site de Campus France précise les règles et principes de la cotutelle.

L’université Rennes 2 a déjà signé près de 200 conventions de tutelle, notamment avec le Canada, le Brésil, l'Argentine, le Chili, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, le Royaume-Uni, la Suisse, la Pologne, La Roumanie, la République tchèque, la Hongrie, le Gabon, le Burkina Faso, le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie...